

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité,
des Transports et du Bien-être animal**

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la CCATM de BRAIVES

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, du 18 avril 2016 et du 15 septembre 2016 ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 14 juillet 2014 approuvant la modification de la composition de la CCATM de Braives;

Vu les délibérations du 17 novembre 2016 et du 12 décembre 2016 du conseil communal de Braives actant des modifications au sein de la commission ;

Vu la démission en date du 18 décembre 2014 de Monsieur Claude DOGOT de son mandat de suppléant représentant le secteur privé de la Commission ;

Vu la démission du 16 février 2016 de Madame Justine DOYEN, membre suppléant de la Commission représentant la majorité ;

Vu la démission, en date du 12 juillet 2016 de Madame Marie-Paule BUTTIENS-DESTEXHE, membre effectif représentant le secteur privé ;

Vu la démission en date du 22 novembre 2016 de Monsieur Jean-Claude SAMEDI en qualité de membre suppléant représentant le secteur privé au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a attribué le poste de suppléant laissé vacant par Madame DOYEN à Monsieur Olivier ORBAN et a désigné Monsieur Luc QUINET pour continuer le mandat de Madame BUTTIENS-DESTEXHE ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Braives est modifiée suivant les propositions contenues dans les délibérations du conseil communal du 17 novembre 2016 et 12 décembre 2016.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- de Madame Marie-Paule BUTTIENS-DESTEXHE en qualité de membre effectif représentant le secteur privé de la Commission ;
- de Madame Justine DOYEN et Messieurs DOGOT, SAMEDI et QUINET en qualité de membres suppléants de la Commission.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Michel ONSSELS

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

| Effectifs | Suppléants 1 | Suppléants 2 |
|--------------------|---------------------|-------------------|
| Bruno LOUIS | Emmanuelle HOUGARDY | Annik COLLET |
| Jean-Charles BOLLY | Olivier ORBAN | Jérôme RIGUELLE |
| Christian DE COCK | Benoît SNELLINX | Marie-Paule VOLON |

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

| Effectifs | Suppléants 1 | Suppléants 2 |
|---------------------|---------------------|----------------------|
| Jean-Paul MELON | Georges WARNANT | Cécile SCHALENBOURG |
| Jean-Marie TOMBALLE | Bernard LHEUREUX | Muriel VAN LERBERGHE |
| Xavier VANDEN EYNDE | Olga DE SMEDT | Daniel LAURENT |
| Sophie HOUART | Romuald GASPERINI | Vassilios NIKOLAIDIS |
| Luc QUINET | / | / |
| Laurent MAHIAT | Eric LEFEVRE | Jean-Pierre EVERS |
| Christine DANTINNE | Jean-Bernard BOLLY | Marc CUISSET |
| Jean THIELEMANS | Benjamin LHEUREUX | / |
| Jean-Claude RENWART | Jean-Marie MARECHAL | René-Fernand DUFOUR |

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

02 FEV. 2017


Carlo DI ANTONIO